



Mon assureur refuse de me rembourser en totalité suite à un sinis

Par **gother**, le **15/09/2010** à **12:45**

Bonjour,
Suite à un sinistre habitation (véranda effondrée sous le poids de la neige hiver dernier) un expert est passé.
Il a signé et accepté de procéder aux travaux de remise en état.
3 semaines après mon assurance m'a informé que mon contrat était modifié (portant sur 5 pièces au lieu de 4) alors que je n'ai fait aucune modification ni de surface ni de répartition de pièces.
Au téléphone on m'explique que la séparation de mon salon chambre avec une porte transforme une pièce en 2, mais cela a toujours existé! et en plus l'assurance refuse de me rembourser la totalité des frais engagés.
Quels sont mes recours?
Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement

Par **chaber**, le **15/09/2010** à **15:04**

bonjour,
[citation] que mon contrat était modifié (portant sur 5 pièces au lieu de 4) alors que je n'ai fait aucune modification ni de surface ni de répartition de pièces. Au téléphone on m'explique que la séparation de mon salon chambre avec une porte transforme une pièce en 2, mais cela a toujours existé! [/citation]
La pièce salon/chambre coupée par une porte, même si cela a toujours existé, compte bien pour 2 pièces principales et non 1.
Dès lors, il vous appartenait à la souscription du contrat de déclarer 5 pp et non 4, d'où application d'une règle proportionnelle réduisant d'autant votre indemnité. Cela même si votre titre de propriété fait mention de 4 pp.
Les conditions générales de votre contrat sont à relire: rubrique déclarations de l'assuré à la souscription et en cours de contrat.
L'assureur vous propose une mise à jour de votre contrat que je ne saurais que vous conseiller d'accepter ou de déclarer 5 pp si vous étiez amené à changer de Compagnie.
En cas de sinistre total,

l'application de cette règle proportionnelle aurait eu un impact très lourd pécuniairement sur le règlement.